

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 35 (1909)
Heft: 18

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

grande circulation des rues, le passage des trams au bord même du chantier, les précautions à prendre pour le levage des pierres de taille ont rendu le travail très difficile aux divers entrepreneurs et spécialement aux maçons, MM. Rossier et Pedroni, qui ont cependant mené cette entreprise à bonne fin et sans accident.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Rapport du Comité central pour les années 1907-09.

(Suite¹).

Assemblée d'Olten et questions relatives à la profession. — Comme nous l'avons dit en commençant, notre Comité a eu à s'occuper d'un mouvement qui s'est produit surtout parmi les jeunes ingénieurs de notre société et aussi parmi les ingénieurs qui n'en font pas partie, et dont le but bien caractérisé était de provoquer de la part de la direction des deux sociétés techniques, celle de la G. e. P., et la nôtre, un déploiement de plus grande activité dans le soin des questions se rapportant à la position, au rôle et à la défense des intérêts des ingénieurs et des architectes dans la société en général. Un comité d'initiative constitué ad hoc adressa un appel aux techniciens ayant fait des études supérieures, les invitant à se réunir à Olten le 1^{er} décembre 1907, en une assemblée aussi nombreuse que possible, pour y examiner ensemble ce qu'il pourrait y avoir à faire pour procurer aux hommes d'une instruction technique supérieure la position qu'ils devraient avoir et que justifie la place prédominante que, grâce à leur énorme développement, les sciences techniques occupent dans la culture moderne.

Cette assemblée, à laquelle prirent part plus de 220 personnes, a présenté un intérêt exceptionnel. Les votes émis et les discussions qui s'y sont rattachées, ont montré que les initiants avaient eu raison de provoquer cet échange d'idées, qui paraissait répondre à un besoin incontestable. Le Comité central, représenté à l'assemblée, exprima ses regrets de ce que l'on ait cru nécessaire de recourir à un appel extraordinaire et qu'on eût laissé se passer, deux mois auparavant, l'assemblée générale de notre société sans que personne ne prit l'initiative ni dans la réunion des délégués, ni dans l'assemblée générale elle-même, d'introduire cet intéressant sujet, qui tenait à cœur à plusieurs de nos collègues. Néanmoins il s'est empressé de reconnaître son utilité pour notre société et de manifester son intention de prendre énergiquement en main, de concert avec le comité d'initiative, l'étude des questions multiples posées et discutées à Olten. Une grande commission composée à l'origine de 23 membres, désignés par le Comité central et dont la moitié avaient été proposés par le comité d'initiative, a siégé pour la première fois le 2 février 1908, deux mois après l'assemblée d'Olten. Plus tard, le nombre des membres de cette grande commission fut porté à 28 par l'adjonction de cinq collègues pris parmi les sections qui n'étaient pas encore représentées dans son sein. Cette commission, présidée par le Président du Comité central, a complété son organisation en désignant un comité restreint de sept membres et quatre sous-commissions chargées de l'étude des questions posées dans un programme adopté par la grande commission dans sa première séance du 2 février 1908. La grande commis-

sion a eu quatre séances, les commissions restreintes un plus grand nombre. Nous nous bornerons à résumer le travail exécuté jusqu'ici en nous référant aux rapports présentés sur cet objet aux deux dernières assemblées des délégués.

Les questions soulevées par l'assemblée d'Olten faisant aussi en Allemanne l'objet de l'examen de l'Union des ingénieurs et architectes allemands, le Comité central s'est mis en rapports avec cette société. Il a délégué à son assemblée générale de 1908, à Danzig, notre vice-président, M. le professeur Bluntschli, et a été mis au courant des intéressantes communications sur ce sujet qui ont été faites à cette occasion.

Malgré le travail sérieux et consciencieux des commissions spéciales, il n'a pas encore été possible d'arriver à un résultat positif. La nouveauté des sujets à examiner, la complication des questions soulevées, la diversité des opinions émises surtout dans les débuts, n'ont pas permis encore de donner aux solutions proposées une forme concrète; toutefois la situation s'est déjà considérablement éclaircie, soit au sein de la commission, soit dans l'esprit de nos collègues eux-mêmes. En mars 1908, la commission N° IV chargée de l'étude de la question des conditions de nature morale (*Berufsmoral*), qu'il s'agit d'imposer à l'exercice de la profession d'ingénieur et d'architecte, a réussi à poser les bases d'une solution de ce postulat. Mais il a été beaucoup plus difficile de trouver l'expression adéquate de l'idée qu'il s'agissait de formuler. Sur ce point particulièrement, des divergences nombreuses se sont manifestées, et il en est résulté de longues discussions qui ont enfin abouti à une entente au moins relativement aux moyens à adopter pour obtenir le résultat voulu. Depuis quelque temps déjà le Comité central avait mis en avant l'idée qu'une *revision des statuts* de la société était nécessaire pour diverses raisons sur lesquelles nous reviendrons à la fin de ce rapport. La commission résolut de profiter de cette circonstance pour proposer que dans les nouveaux statuts une place fût réservée à l'expression des principes de morale professionnelle, que la société devrait mettre à la base de sa constitution, et dont il faudrait imposer à ses membres l'adoption et l'observation. En outre, elle jugea utile d'introduire un certain nombre de prescriptions destinées à resserrer et à fortifier les liens qui unissent les techniciens entre eux, et à développer entre ces derniers les sentiments de solidarité. Il est incontestable que de pareilles mesures, à condition qu'elles soient observées, sont bien faites pour élever et augmenter le crédit moral et l'influence auxquels ont droit de prétendre les hommes qui se vouent aux carrières techniques. La dernière assemblée des délégués a pris connaissance des idées émises par la commission dite des professions (*Standesfragenkommission*) et a décidé de charger le Comité central de l'élaboration de nouveaux statuts, en tenant compte des idées et des propositions exposées plus haut.

La première sous-commission a eu à s'occuper de l'instruction des techniciens et a été tout naturellement conduite à examiner la question de la réorganisation de l'Ecole Polytechnique. Comme nous l'avons dit plus haut, d'après entente avec nos amis de la G. e. P. l'étude de cet important objet a été confié à cette dernière, et le résultat de son travail vous a été exposé plus haut.

Quant aux points II et III du programme de la commission qui concernaient la question du titre et celle des dommages causés aux ingénieurs et architectes par des techniciens de culture insuffisante, ils sont l'objet d'études non encore complètement achevées. Toutefois ils trouvent déjà une réponse et une solution, au moins partielles, dans la forme nouvelle pré-

¹ Voir N° du 10 septembre 1909, page 202.

vue pour les statuts révisés de la société dans le sens des propositions de la sous-commission IV. D'autres points se rattachant au programme de cette dernière commission, tels que les peines conventionnelles dans les contrats et la question de la propriété industrielle des inventions, dans les questions entre patrons et employés, ont été l'objet de discussions approfondies, sur lesquelles il a été fait rapport à l'assemblée des délégués de novembre 1908. Il est bien entendu que sur ces deux questions notre société s'efforcera de faire adopter par les administrations et les chefs d'industrie, des stipulations contractuelles équitables, et sauvegardant les intérêts et les droits légitimes des techniciens placés dans des positions subordonnées.

La question des droits d'auteur et d'inventeur des employés a été traitée dernièrement au congrès de la propriété industrielle à Stettin, au même point de vue qu'a adopté notre commission. Il est de notre devoir, si nous voulons rester fidèles aux principes que nous mettons à la base de notre société, de faire en sorte que les intérêts matériels et moraux de nos ingénieurs et de nos architectes soient dûment sauvegardés.

La commission chargée de l'étude du N° III du programme, vient de terminer son rapport qu'elle a envoyé au Comité central. Ce dernier aura à s'en occuper prochainement.

Il est clair, Messieurs, que les importantes questions qui nous occupent ne peuvent pas être résolues en une fois. Elles exigent une étude et un travail constant, soit de la part des individus eux-mêmes, soit aussi de la part des associations, telles que la nôtre et de la G. e. P. Nous avons la conviction que le nouvel élan qu'a donné à l'entreprise de cette œuvre, l'assemblée d'Oltén, ainsi que le travail déjà important accompli jusqu'à ce jour, et l'activité continue que nous sommes décidés à exercer dans le même sens, auront le résultat le plus heureux pour la prospérité et le bon renom de notre société et de ses membres.

Soumissions de travaux, adjudications, cahiers des charges, etc.

— On se souvient que, sur l'initiative de la Fédération suisse des entrepreneurs et de l'Union suisse des arts et métiers, notre société avait, dans sa réunion des délégués du 13 mai 1906, décidé d'entrer en matière sur les objets suivants et de les mettre à l'étude.

1° Principes généraux à observer dans les soumissions.

2° Conditions générales et spéciales concernant les adjudications, les cahiers des charges, etc.

3° Méthodes uniformes de métré des travaux exécutés.

On y ajouta encore l'étude des contrats-types entre l'architecte et l'employeur, et entre l'architecte et ses employés.

La grande commission nommée par le Comité central pour l'exécution de ce travail se divisa en trois sous-commissions et entreprit énergiquement cette œuvre difficile et de longue haleine. Dans l'hiver 1907 et 1909, la commission avait suffisamment avancé son étude pour qu'il lui fût possible de la communiquer à la Fédération des entrepreneurs sollicitée par elle d'examiner les projets, et de communiquer à la commission les observations qu'elle trouverait à faire et éventuellement les modifications qu'elle pourrait désirer y apporter. La fédération des entrepreneurs désigna elle-même une commission chargée de s'occuper de la chose, et de se mettre en rapport avec celle de notre société. La délégation de la fédération des entrepreneurs se composa des entrepreneurs suivants : MM. Blatter, Lucerne; Heene, St-Gall; Issler, Davos; Kruck,

Zurich; Leuthold, Zurich; Marbach, Berne; Müller, Bâle; Pache, Lausanne.

Pendant l'hiver 1908-09 eurent lieu des conférences contradictoires entre les deux commissions. A cet effet ces dernières avaient désigné chacune 3 délégués, pour faciliter la discussion des questions à débattre. Du côté de la fédération les délégués furent MM. les entrepreneurs Blatter, Kruck et Marbach, du côté de notre société les architectes MM. Ulrich, Ehrensperger et Zollinger. Dans de nombreux pourparlers on se mit d'accord sur le texte des projets qui furent ensuite soumis à l'assemblée des délégués de notre société, du 6 juin dernier, à Soleure.

Quant aux contrats-types entre l'architecte et l'employeur et entre l'architecte et ses employés, il furent mis à l'étude par la commission spéciale qui termina son travail déjà en automne 1908; les projets furent communiqués à l'assemblée des délégués du 1^{er} novembre 1908, qui résolut de sursoir à une décision jusqu'à l'assemblée prochaine, afin de donner aux sections le temps et l'occasion de les examiner et au besoin de les amender. Ils reparurent à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués du 6 juin 1909, en même temps que les propositions relatives aux normes pour les soumissions et pour l'exécution de travaux de construction, etc. La section de Zurich communiqua à cette assemblée un projet modifié pour les deux types de contrat.

En résumé, l'assemblée des délégués du 6 juin 1909 se trouvait en présence d'une proposition présentée sous une forme nouvelle par la Commission désignée à cet effet, et formant un ensemble complet sous le titre de :

« Normes suisses pour l'exécution des travaux de construction », et comprenant les objets suivants :

Contrats-types entre l'architecte et le patron et entre l'architecte et l'employé.

« Conditions générales; conditions spéciales et modes de métré pour les travaux de terrassement et maçonnerie; conditions spéciales et prescriptions relatives aux modes de métré des ouvrages en taille et en pierre artificielle; conditions spéciales et modes de métré pour les travaux de charpente ».

En outre :

« Normes suisses pour la mise en soumission des travaux de construction ».

De plus il a été convenu que les conditions spéciales et les métrés pour les autres branches de métier seraient également l'objet d'une étude spéciale en vue de règles à fixer, mais on a pensé qu'il était préférable d'attendre pour entreprendre ce travail, que les autres conditions fussent arrêtées.

Comme on s'en souvient, l'œuvre difficile et considérable de la commission n'a pas encore reçu sa sanction de la part des délégués de la société. L'assemblée du 6 juin a trouvé que les divers projets qui lui furent présentés devaient être soumis à l'examen des sections et qu'il était préférable de différer toute décision sur ce sujet jusqu'à ce qu'elles aient pu émettre leur avis.

Les sections de la Suisse française firent l'observation que les usages établis dans leurs cantons rendraient fort difficile pour leurs architectes l'adoption de conditions normales nouvelles assez différentes de celles existantes, mais applicables à la Suisse entière.

La fédération des entrepreneurs, dont la commission s'était entendue avec la nôtre sur le texte des projets, avait adopté ceux-ci dans son assemblée générale du 14 mai 1909.

A l'assemblée des délégués du printemps dernier on résolut également de renvoyer à la commission pour nouvelle étude les projets de contrat entre architecte et employeur et entre architecte et employé, en lui recommandant de tenir compte du contre-projet proposé par la section de Zurich.

Le Comité central chargé de renforcer la dite commission de quelques nouveaux membres a désigné pour faire partie de celle-ci les collègues suivants: MM. *Develey*, ingénieur, Lausanne; *Dick*, ingénieur, St-Gall; *Solca*, ingénieur, Coire; *Fulpius*, architecte, Genève; *Hodler*, architecte, Berne; *Leisinger*, architecte, Bâle; *Meyer*, architecte, Lausanne; *Pflegghard*, architecte, Zurich; *Schlatter*, architecte, Soleure; *Vogt*, architecte, Lucerne.

Relativement aux projets concernant les soumissions et l'exécution des travaux, on résolut de les soumettre aux sections et d'accorder à ces dernières un délai expirant le 31 décembre 1909, pour adresser au Comité central le résultat de leur examen.

Il a été convenu aussi que les avis des sections seront remis à la commission spéciale renforcée comme il a été dit ci-dessus, et que celle-ci prendra la mission de remanier le tout et de préparer de nouveaux projets, qui devront être soumis si possible à une assemblée des délégués projetée pour le printemps 1910. Il sera nécessaire que cette commission prenne contact avec la Fédération des entrepreneurs et s'efforce de conserver avec les nouveaux projets l'entente qui avait existé sur les anciens.

Nous ne pouvons clore ce sujet sans rappeler ce que disait notre ancien président, M. Geiser, dans son dernier rapport de juin 1905:

«Das Submissionswesen im Gebiet des Bauwesens gehört zu den schwierigsten Materien dieser Art», et sans adresser au nom de la société tout entière l'expression de notre reconnaissance aux membres de la commission et tout particulièrement à son président, notre collègue M. Ulrich, pour la grande somme de travail et de temps qu'ils ont consacrée à cette œuvre dans l'intérêt général.

La maison bourgeoise en Suisse. — La commission chargée de la publication de l'ouvrage en question est restée la même, sauf que sur sa demande, M. *Hodler*, architecte, à Berne, a été remplacé par M. *Ed. Joos*, également architecte, à Berne.

Notre rapport précédent a déjà parlé de la Publication-Programme parue en 1907. Depuis cette époque, l'activité de la commission s'est portée sur la recherche et la réunion des matériaux nécessaires à la publication d'un premier volume. Les archives déposées à Bâle ont jusqu'ici pris un développement très réjouissant. M. *Sal. Schlatter*, entrepreneur à St-Gall, a procuré des pièces fort intéressantes. La section de Bâle a aussi contribué à enrichir les archives de plans originaux, établis ad hoc, de constructions du XVIII^{me} siècle, en outre nous avons à signaler les dessins et les levés de plans exécutés sous la direction de M. *Wipf*, architecte, à Zurich, par des étudiants du Polytechnicum, et les travaux de M. *P. Siegwart*, à Altdorf, pour le premier volume de la publication. Il y aurait encore beaucoup d'autres choses intéressantes à signaler. L'appel de la commission adressé aux sections pour leur demander leur collaboration dans la recherche des matériaux, et leur aide financière, a eu un résultat satisfaisant. La plupart des sections de la S. S. I. A. ont nommé des commissions chargées de la mission de recueillir dans leurs rayons locaux des documents

intéressants et plusieurs d'entre elles ont voté des subventions. Mais il reste encore énormément à faire et nous ne saurions trop recommander à nos sections de procurer à la commission de la maison bourgeoise un appui énergique et fécond et de vouer à cette belle entreprise tout l'intérêt qu'elle mérite. Nous avons encore à attendre de la part des autorités fédérales, cantonales et municipales des subventions à cette œuvre d'un caractère national, dont elles ont en quelque sorte l'obligation morale de faciliter la réussite.

Le premier volume en préparation aurait dû paraître à l'occasion de l'assemblée générale de cette année. Il se rapporte au canton d'Uri, surtout à Altdorf, son chef-lieu, pour laquelle ville la commission dispose de riches matériaux. Il renfermera 100 pages de planches et environ 24 pages de texte. La rédaction de ce volume a été confiée à M. le Dr *Bær*; le texte concernant les constructions représentées dans la publication sera écrit par M. le Dr *Wymann*, archiviste du canton, à Altdorf. L'éditeur est la maison *Helbing et Lichtenhahn*, à Bâle. Malheureusement cette dernière maison n'a pas pu être prête pour l'époque désirée. Toutefois une bonne feuille du volume pourra être remise comme échantillon aux membres de notre société, qui pourront ainsi se rendre compte de ce que sera l'ouvrage lui-même. Nous ne pouvons abandonner ce sujet sans exprimer également à nos collègues de la commission de la Maison bourgeoise toute notre reconnaissance de la manière distinguée dont ils s'acquittent de la tâche qui leur a été confiée par notre société.

Congrès, délégations, etc. — Pendant les deux ans écoulés, la société a reçu diverses invitations à prendre part à des congrès et aux assemblées générales de sociétés amies de la Suisse et de l'étranger; nous nous sommes fait représenter entre autres au Congrès international d'architecture en 1908 à Vienne, au Congrès de la Route à Paris, au Congrès pour l'Essai des matériaux de construction en 1908 et 1909, ainsi qu'aux assemblées générales de la G. e. P., de la Société Suisse des Electrotechniciens, de la Fédération des Architectes Suisses, de la Société des Ingénieurs Allemands, à l'Union allemande des Ingénieurs et Architectes, à la Société des Techniciens Suisses, etc. etc.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués, du 4 septembre 1909, à Bellinzone.

Sont présents: du Comité central, MM. le colonel *G. Naville*, président; Prof.-Dr *Bluntschli*, vice-président; *P. Ulrich*, architecte, archiviste; *V. Wenner*, ingénieur, caissier; *H. Peter*, ingénieur, secrétaire.

66 délégués, de 12 sections.

1. Section de Bâle: *H. Flügel*, architecte; *H.-E. Gruner*, ingénieur; *J. Kellerborn*, architecte; *C. Leisinger*, architecte cantonal; *F. Stehlin*, architecte; *R. Suter*, architecte.

2. Section de Berne: *E. Baumgart*, architecte; *H.-L. Etienne*, ingénieur; *A. Flükiger*, ingénieur, directeur des constructions fédérales; *P. Girsberger*, architecte; *E. Joos*, architecte; *M. Münch*, ingénieur-architecte; *E. Propper*, architecte; *O. Sand*, ingénieur, directeur général des C. F. F.; *Schafir*, ingénieur; *A. Schneider*, ingénieur; *O. Tschanz*, ingénieur; directeur *R. Winkler*, ingénieur.

3. Section de *La Chaux-de-Fonds* : J. Crivelli, architecte ; L. Paccanari, ingénieur.

4. Section de *Fribourg* : F. Broillet, architecte ; A. Gremaud, ingénieur cantonal.

5. Section de *Genève* : F. Fulpius, architecte ; L. Viollier, architecte.

6. Section des *Grisons* : J. Solca, ingénieur en chef ; E. v. Tscharnier, architecte.

7. Section de *Neuchâtel* : A. Hotz, ingénieur cantonal.

8. Section de *St-Gall* : W. Bäsch, ingénieur ; A. Ehrensperger, architecte cantonal ; L. Lobeck, architecte ; K. Straumann, ingénieur.

9. Section du *Tessin* : R. v. Krannichfeldt, architecte ; A. Marazzi, architecte ; G. Rusca, ingénieur ; A. Schraft, jun. ingénieur ; P. Zanini, architecte.

10. Section de *Vaud* : H. Develey, ingénieur ; A. Laverrière, architecte ; P. Manuel, ingénieur ; E. Quillet, architecte ; L. Villard, architecte.

11. Section des *Waldstätten* : Griot, architecte ; F. Keller, ingénieur ; Alb. Meyer, architecte ; Mæri, ingénieur ; Schaad, ingénieur.

12. Section de *Zurich* : K. Arnold, ingénieur ; A. Asper, architecte ; A. Bernath, ingénieur ; R. Bischof, architecte ; O. Brennwald, architecte ; F. Fietz, architecte cantonal ; V. Flück, architecte ; A. Frick, ingénieur ; J. Gros, architecte ; Prof.-Dr Gull, architecte ; Prof. K.-E. Hilgard, ingénieur ; A. Jegher, ingénieur ; C. Jegher, ingénieur ; Dr W. Kummer, ingénieur ; J. Luchinger, ingénieur ; Th. Oberländer, architecte ; O. Pfleg-hard, architecte ; A. Trautweiler, ingénieur ; F. Wehrli, architecte ; H. Ziegler, architecte.

Ouverture de la séance à 6³/₄ h. par le président, M. le colonel Naville.

1. Le *procès-verbal* de l'assemblée des délégués du 6 juin 1909, à Soleure, publié dans le du N° 25 juillet 1909, page 152 du *Bulletin technique*, est adopté.

2. *Comptes*. — Sur le rapport de la section du Tessin, chargée de la vérification de la comptabilité des deux dernières années, les comptes des exercices 1907 et 1908 sont approuvés. L'avoir de la Société, à fin 1908, était de Fr. 6499,70.

3. *Budget pour 1909 et 1910*. — Le caissier présente, au nom du Comité central, un budget pour les années 1909 et 1910, portant, aux recettes, Fr. 15 500 et aux dépenses, Fr. 14 700. Les recettes sont calculées sur la base d'une cotisation annuelle de Fr. 10 par membre ; au chapitre des dépenses figurent Fr. 3000 par an pour le Secrétariat permanent et Fr. 2000 pour la subvention annuelle à la « Maison bourgeoise ». Un traitement de Fr. 3000 pour le secrétaire est suffisant tant qu'il pourrass livrer à d'autres occupations mais il faudra certainement l'élever lorsqu'il sera obligé de consacrer tout son temps à ses fonctions.

Après avoir entendu le rapport détaillé du président du Comité central sur la nécessité de créer un secrétariat permanent et sur l'opportunité d'une subvention à la publication de la « Maison bourgeoise » l'assemblée décide, sur la proposition de MM. Joos et Schafir, à l'unanimité moins 3 voix, de porter à Fr. 15 la cotisation annuelle de chaque membre afin d'obtenir les crédits nécessaires pour les deux postes mentionnés plus haut.

La création du secrétariat permanent est approuvée et des pleins pouvoirs sont donnés au Comité central pour pourvoir la place d'un titulaire et le rémunérer dans la mesure des moyens disponibles. La subvention à la publication de la « Maison bourgeoise » sera portée, pour les années 1910 et 1911 à Fr. 2500 par année, dans la supposition que l'allocation pour 1909 a déjà été versée.

4. Propositions à l'assemblée générale.

a) Le lieu et la date de la prochaine assemblée ne sont pas encore fixés, aucune section ne s'étant encore annoncée pour organiser la prochaine fête. La suite de cette affaire est confiée au Comité central ;

b) L'assemblée des délégués propose à l'assemblée générale de confirmer les deux membres restants nommés par elle du Comité central, M. le colonel G. Naville et M. Peter, ingénieur, et de nommer, à la place de M. P. Ulrich, architecte, qui se retire, M. le Prof.-Dr Bluntschli, dans la supposition que la section de Zurich élira, conformément aux statuts, les deux autres membres du Comité central ;

c) Membres d'honneur : aucune proposition n'étant présentée par les sections, il n'y a pas lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres d'honneur ;

d) Revision des statuts : le président fait ressortir la nécessité de cette revision ; le projet de nouveaux statuts est distribué et l'assemblée invitée à étudier ce projet au sein des sections pendant l'hiver prochain afin qu'il puisse être discuté dans l'assemblée des délégués du printemps prochain.

5. *Divers*. — La Société pour la navigation intérieure de Genève met à la disposition de l'assemblée 100 exemplaires imprimés de sa réponse au rapport des Chemins de fer fédéraux sur la Navigation intérieure en Suisse.

Séance levée à 8 heures.

Le Secrétaire,

H. PETER.

Zurich, 8 septembre 1909.

CONCOURS

Résultats du concours au deuxième degré pour le bâtiment scolaire des Délices, à Genève¹.

1^{er} prix, de Fr. 1400, au projet « Lulu », de MM. Peloux et de Rham, Genève.

2^e prix, de Fr. 1300, au projet « Germaine », de M. Marc Camoletti, Genève.

3^e prix, de Fr. 1200, au projet « Chanteler », de M. Henry Baudin.

4^e prix, de Fr. 1100, au projet « Le Parc », de MM. Gorcin et Bizot, architectes.

5^e prix, de Fr. 1000, au projet « Lycée », de MM. Maurette et Henchoz, Genève.

Les projets sont exposés du 12 au 25 septembre, dans la grande salle de la Mairie (annexe) de Plainpalais, de 9 heures du matin à 5 h. du soir.

¹ Voir *Bulletin technique*, 1908, page 276.